



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7_5_2_33

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

EURL La VALENCE Boulangerie pâtisserie à Valence d'Agen

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC7 5 2 33

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

EURL La VALENCE Boulangerie pâtisserie à Valence d'Agen

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 10 Avril 2025, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 16 Juillet 2025.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Présentation du projet :

Il s'agit de travaux de rénovation et d'aménagement des locaux professionnels engagés par Mr Florian TOURNIE Artisan Boulanger - Pâtissier, avec un agrandissement de son espace de vente notamment, afin de mieux répondre au développement économique de son commerce de proximité qui emploie 7 salariés dont 2 apprentis.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Travaux de rénovation et de réaménagement des locaux professionnels et de la surface commerciale notamment pour un montant global HT d'investissement immobilier éligible de 65 334,26 €.

Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 13 066,85 € soit 20 %.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible de 65 334,26 € se décompose comme suit :

- Maîtrise d'oeuvre	2 801,48 €
- Rénovation toiture	8 016,24 €
- Electricité Climatisation	12 865,00 €
- Placoplâtre	10 730,00 €
- Carrelage	6 824,00 €
- Peinture	4 599,53 €
- Autres travaux intérieurs	3 950,47 €
- Menuiseries façade	15 547,54 €

Plan de financement

- Financement du projet par emprunt bancaire.

- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 13 066,85 €

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 13 066,85€.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation présidée par Christiane LECORRE, s'est réunie le 16 juillet 2025 et a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 13 066,85 € à l'EURL La VALENCE Boulangerie pâtisserie Valence d'Agen,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 13 066,85 € à l'EURL La VALENCE Boulangerie pâtisserie Valence d'Agen,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 JUL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

28 JUL. 2025

AR Préfecture

Politique de développement économique Aide à l'immobilier d'entrepriseEURL La VALENCE Boulangerie pâtisserie à Valence d'Agen

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250721-2025BC7_5_2_33-DE
Numéro d'acte :	2025BC7_5_2_33
Date de décision :	21/07/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2025BC7_5_2_33 - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EURL La VALENCE Boulangerie pâtisserie Valence d'Agen.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte :	28/07/2025 08:27:09
Date de réception de l'AR :	28/07/2025 08:27:45